

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1690 8 juillet 2015

SOMMAIRE

Black Holdco S.à r.l 81110	Miralt Sicav 81077
Cerbero Holding S.A 81083	Moonray European Investments S.à r.l 81075
Challenger Reassurance 81077	MP Kings Retail S.à r.l 81078
Corniche Finance SA 81083	MP Kings South S.à r.l 81078
CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A 81083	Mytilineos Finance S.A
CP Property 81096	Naias Holding Co S.A 81078
Creative Quantum Glass S.à r.l 81097	Natixis Life
Dasos FS Investment I	Net Financial S.A 81081
Européenne d'Investissements Immobiliers	New BIS Safe Luxco 81082
81087	Ngam S.A
Invel Real Estate Partners Lennon 2 SARL	NNS Luxembourg S.à r.l 81079
	NRG 6 S.A. SPF 81080
Ions Pharmaceutical S.à r.l 81092	Nuclear Industry Reinsurance Association 81076
Mark Antony Partners S.à r.l 81076	Nupur Holding S.A
Marnix Luxembourg S.à r.l 81077	Nupur Holding S.A 81081
Martin Konsult S.A 81076	
Masterplan International S.A 81076	Oliphant Holding S.A
Materia Prima Holding S.A 81075	Oliphant Holding S.A
Matterhorn Capital DC Chesham S.à r.l 81075	Open Mind Management S.A 81080
MBERP (Luxembourg) 1 S.à r.l 81074	
MCP Baffin Lux S.à r.l 81074	Pembroke Altstadt Palais S.à r.l
Medical Protein Holding S.A 81074	
Mediterranée S.A 81074	Property and Finance Corporation S.à r.l 81082
Mefertrade S.A 81074	SSCP Vision Parent S.C.A
Mirabaud 81079	5501 Tibori I di Citt 5.021.



MCP Baffin Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015071805/9.

(150081651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

MBERP (Luxembourg) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015071804/10.

(150081225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Medical Protein Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015071807/10.

(150081310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Mefertrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 69, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 31.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société EUROFISC S.A.

Référence de publication: 2015071809/11.

(150081730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Mediterranée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.752.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 17 février 2015

En date du 17 février 2015, la Société a désigné la société SGG S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65906, ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Fait à Luxembourg, le 17 février 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015071808/14.

(150080974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.



Materia Prima Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.282.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015071799/10.

(150081703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Mytilineos Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 56.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MYTILINEOS FINANCE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015071824/11.

(150081421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Moonray European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 111.376.

Résolution de l'actionnaire unique en date du 27 Avril 2015

Il est

RESOLU d'accepter la démission de Mme Samantha Pepper en qualité de Gérante de Moonray European Investments S.à r.l. avec effet au 1 ^{er} Mai 2015.

RESOLU de nommer Mme Nicola Phillips, 2a rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg, en qualité de Gérante de Moonray European Investments S.à r.l. avec effet au 1 er Mai 2015.

Luxembourg, le 12 Mai 2015.

L'actionnaire unique

Référence de publication: 2015071793/15.

(150081606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Matterhorn Capital DC Chesham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 37.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.227.

Extrait des résolutions des associés du 13 mars 2015

Veuillez noter que suite aux résolutions prises par les associés de la Société en date du 13 mars 2015, le changement suivant est eu lieu:

- Acceptation de la démission de Monsieur Keith Greally avec effet au 13 mars 2015.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Russell Perchard, (gérant);
- M. Costas Constantinides, (gérant);
- M. Matthijs Bogers, (gérant).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015071781/18.

(150081938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.



Nuclear Industry Reinsurance Association, Association d'Assurances Mutuelles.

Siège social: L-6850 Manternach, 15, Syrdallstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 144.322.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015071828/10.

(150082364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Martin Konsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 166.990.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015071797/12.

(150081679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Masterplan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 90.097.

Auszug aus der Beschlussfassung der Aktionärversammlung vom 4. Mai 2012

- Frau Kerstin Sperber, geboren am 24. August 1974 in Trier, wohnhaft in Kronprinzenstraße 17, 54295 Trier (D) wird an Stelle von Herrn Hans-Peter Eimannsberger zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ernannt. Ihr Mandat endet anlässlich der Aktionärversammlung, die im Jahre 2018 stattfindet.
- Die Firma LUDWIG & MALDENER Sårl mit Anschrift an der 31, Op der Heckmill, L-6783 Grevenmacher, eingetragen unter der RCSL B-48947 wird an Stelle von Herrn Hermann Sperber zum Rechnungskommissar ernannt. Das Mandat endet anlässlich der Aktionärversammlung, die im Jahre 2018 stattfindet.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015071798/15.

(150081280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Mark Antony Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 138.702.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 8 avril 2015

- 1. Madame Nicola FOLEY a démissionné de son mandat de gérante de classe B avec effet au 29 août 2014.
- 2. Monsieur Andrew HOMER, administrateur de sociétés, né à Worcester (Royaume-Uni), le 21 mai 1955, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée avec effet au 8 avril 2015.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Mark Antony Partners S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015071775/17.

(150081788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.



Challenger Reassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 29.820.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015071502/9.

(150081597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Miralt Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.482.

Le Rapport Annuel audité au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015071812/9.

(150082246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Nupur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.964.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

NUPUR HOLDING S.A.

Le Conseil D'Administration

Référence de publication: 2015071829/13.

(150081557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Marnix Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 195.975.

Il résulte de quatre transferts de parts sociales sous seing privé en date du 8 mai 2015 que:

- 1. Tribeca Consulting & Management S.à r.l. a transféré 10,000 parts sociales de la société à Marnix Luxembourg Holding S.à r.l., ayant son siège social au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, et enregistré au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 164 273;
- 2. H2P4 S.à r.l. a transféré 1,250 parts sociales de la société à Marnix Luxembourg Holding S.à r.l., ayant son siège social au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, et enregistré au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 164 273;
- 3. Mr. David ANVING a transféré 875 parts sociales de la société à Marnix Luxembourg Holding S.à r.l., ayant son siège social au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, et enregistré au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 164 273;
- 4. Mr. Sebastiano RIZZO a transféré 375 parts sociales de la société à Marnix Luxembourg Holding S.à r.l., ayant son siège social au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, et enregistré au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 164 273.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015071776/23.

(150082045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.



Naias Holding Co S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 51.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071831/10.

(150081384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Natixis Life, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.633.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle tenue au siège social le 9 avril 2015, à 11 heures

7. L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises, MAZARS Luxembourg, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2016.

A Luxembourg, le 11/05/2015.

Référence de publication: 2015071832/11.

(150081305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

MP Kings Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.501,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.704.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 13 mars 2015

Veuillez noter que suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 13 mars 2015, le changement suivant est eu lieu:

- Acceptation de la démission de Monsieur Keith Greally avec effet au 13 mars 2015.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Russell Perchard, (gérant);
- M. Costas Constantinides, (gérant).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015071818/16.

(150081943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

MP Kings South S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.672.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 13 mars 2015

Veuillez noter que suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 13 mars 2015, le changement suivant est eu lieu:

- Acceptation de la démission de Monsieur Keith Greally avec effet au 13 mars 2015.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Russell Perchard, (gérant);
- M. Costas Constantinides, (gérant).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015071819/17.

(150081942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.



Mirabaud, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.093.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015071787/9.

(150082287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

NNS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.295.162,18.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NNS Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015071835/11.

(150081309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Oliphant Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 184.662.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015071851/12.

(150081514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Ngam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 115.843.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 15 mai 2014

En date du 15 mai 2014, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a pris la résolution de renouveler les mandats des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en l'année 2015:

- Monsieur Jean-Christophe MORANDEAU, administrateur
- Monsieur Jason TRÉPANIER, administrateur
- Monsieur Jérôme Gerard Marie URVOY, administrateur
- Monsieur Hervé GUINAMANT, administrateur
- PricewaterhouseCoopers (B65.477), une société coopérative, ayant son siège social au: 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

NGAM S.A.

Signature

Référence de publication: 2015071834/22.

(150082089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.



Open Mind Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 143.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015071847/9.

(150081308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

NRG 6 S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 165.949.

Dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2013 qui ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence B165949 – L150078098 le 07/05/2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015071841/11.

(150081806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Opportunité Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 59.398.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration en date du 22 avril 2015

1. Modification des pouvoirs de signature

Le Conseil d'administration annule le pouvoir de signature individuel illimité des administrateurs et le refixe à la hauteur de 15.000,00€ par transaction.

Chaque transaction supérieure à 15.000,00 € doit être signée conjointement par deux administrateurs.

Pour la société

M. DE GEFFRIER Jacques-Antoine

Référence de publication: 2015071848/14.

(150082016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Oliphant Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 184.662.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2015

- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de la société de Monsieur Luigi MAULA, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de Co-Ventures S.A., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandats se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2016

Luxembourg, le 8 mai 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015071852/20.

(150081538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.



Net Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel. R.C.S. Luxembourg B 144.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015071833/10.

(150081210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Nupur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 79.964.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

NUPUR HOLDING S.A.

Le Conseil D'Administration

Référence de publication: 2015071830/13.

(150081579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Pembroke Altstadt Palais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.438.

Résolution des actionnaires en date du 27 Avril 2015

Il est

RESOLU d'accepter la démission de Mme Samantha Pepper en qualité de Gérante de Pembroke Altstadt Palais S.à r.l. avec effet au 1 ^{er} Mai 2015.

RESOLU de nommer Mme Nicola Phillips, 2a rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg, en qualité de Gérante de Pembroke Altstadt Palais S.à r.l. avec effet au 1 ^{er} Mai 2015.

Luxembourg, le 12 Mai 2015.

Les actionnaires

Référence de publication: 2015071865/15.

(150081605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

OAK Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 186.901.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 9 avril 2015:

- Mons. Kailash Ramassur, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mme Anja Wunsch, avec effet au 9 avril 2015.
- Le nouveau mandat de Mons. Kailash Ramassur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015071843/16.

(150081714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.



Pradera Central Militari S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.024.

Il résulte de la décision prise par l'assemblée générale ordinaire le 8 avril 2015

- Acceptation de la démission de monsieur James Bury de son mandat en tant que gérant de la Société avec effet au 8 avril 2015.
- Nomination de monsieur Colin Campbell, de nationalité anglaise, né à Londres le 12 février 1956, avec pour adresse le 2-3, Eldon Street, Bâtiment Eldon House, EC2M 7LS Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet au 8 avril 2015, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Pour La Société

Référence de publication: 2015071876/17.

(150081489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Property and Finance Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 189.720.

Extrait des Résolutions des Associés de Property and Finance Corporation S.à r.l. prises le 7 Mai 2014

Les Associés de Property and Finance Corporation S.à r.1 (la "Société"), ont décidé comme suit:

D'accepter la démission de Mr Amir Nitzani, né le 10 juillet 1972 à Tel Aviv (Israël), demeurant professionnellement au 33 Cavendish Square, W1G 0PW Londres (Royaume-Uni), en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 07 Mai 2015

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Rachel Hafedh

Tony Whiteman

Katarzyna Ciesielska

Luxembourg, le 7 Mai 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015071881/18.

(150082100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

New BIS Safe Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.036.

Extrait des résolutions du conseil d'administration

En date du 08 Mai 2015, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 8 Mai 2015.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs avec effet au 03 mars 2014, comme suit:

- Hille-Paul Schut, gérant de Class B, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Mai 2015.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2015071827/19.

(150081883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.



Corniche Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 59.199.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. Mai 2015.

Für: CORNICHE FINANCE S.A.

Société anonyme Experta Luxembourg Société anonyme

Référence de publication: 2015071512/14.

(150081867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 90.447.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 9 avril 2015:

- Mons. Kailash Ramassur, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mme Anja Wunsch, avec effet au 9 avril 2015.
- Le nouveau mandat de Mons. Kailash Ramassur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Signatures *Un mandataire*

Référence de publication: 2015071513/16.

(150081713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Cerbero Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 78.431.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue en date du 28 avril 2015 que:

- L'administrateur Monsieur Giovanni PATRI demeurant professionnellement au 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg a démissionné de sa fonction à partir de la date 3 mars 2015.
- L'administrateur Monsieur Roberto CARBONETTI demeurant professionnellement au 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg a démissionné de sa fonction à partir de la date 14 avril 2015.
- L'administrateur Madame Marine SCHRUB demeurant professionnellement au 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg a démissionné de sa fonction à partir de la date 2 mars 2015.
- Les 3 administrateurs ont été nommés en remplacement, à savoir: Monsieur Pierre GOFFINET, demeurant professionnellement en 370 route de Longwy L-1940 Luxembourg, Monsieur Dominique FONTAINE demeurant au 78 Rue Castel 6700 Arlon, Belgique et Monsieur Vincent GOFFINET demeurant au 69 Rue du Dolberg B-6780 Messancy.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2017.

- Le siège de la société a été transféré du 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg en 3 rue du Fossé L-1536 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071497/24.

(150081860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.



Invel Real Estate Partners Lennon 2 SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 187.705.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of November, before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of Invel Real Estate Partners Lennon 2 S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, Avenue de la Faïencerie, L- 1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of sixteen thousand British Pounds (GBP 16,000.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B187705 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 26 May 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 14 August 2014, number 2162 (the Mémorial). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 26 September 2014, published in the Mémorial dated 18 November 2014, number 3433.

THERE APPEARED:

Invel Lennon Investment Limited, a private limited company incorporated in the British Virgin Islands, having its registered office at HSBC Chambers, Rodus Building, Road Reef Marina, PO Box 3093, Road Town, Tortola, VG1110, British Virgin Islands, registered with the register of Corporate Affairs under number 1823879, (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. All the sixteen thousand (16,000) shares of the Company, having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, represented by (i) ten thousand (10,000) class A shares, (ii) one thousand seven hundred and sixty (1,760) class B shares, (iii) five hundred and thirty (530) class C shares, (iv) five hundred and thirty (530) class D shares, (v) five hundred and thirty (530) class E shares, (vi) five hundred and thirty (530) class F shares, (vii) five hundred and thirty (530) class G shares, (viii) five hundred and thirty (530) class I Shares, and (x) five hundred and thirty (530) class J shares, all having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate on the agenda as hereinafter reproduced;
 - II. The agenda of the Meeting is as follows:
- 1. Change of the corporate object of the Company and related amendment of article 3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"Art. 3. Corporate Object.

- 3.1. The Company's object is (i) the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations and (ii) the acquisition of real asset properties or portfolios, or participations therein, located in Luxembourg or abroad, directly or indirectly through any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management, development and sale of those real assets or portfolios.
- 3.2. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. The Company may give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any of its subsidiaries, affiliated companies or of any other company.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object."; and
 - 2. Miscellaneous.
 - III. The Meeting has taken the following resolutions:



Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate object of the Company and to amend article 3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" Art. 3. Corporate Object.

- 3.1. The Company's object is (i) the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations and (ii) the acquisition of real asset properties or portfolios, or participations therein, located in Luxembourg or abroad, directly or indirectly through any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management, development and sale of those real assets or portfolios.
- 3.2. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. The Company may give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any of its subsidiaries, affiliated companies or of any other company.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et un novembre,

par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique (l'Assemblée) de Invel Real Estate Partners Lennon 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg disposant d'un capital social de seize mille Livres Sterling (GBP 16.000,-), enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B187705 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2162 le 14 août 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 26 Septembre 2014, publié dans le Mémorial numéro 3433 du 18 Novembre 2014.

A COMPARU:

Invel Lennon Investment Limited, une société à responsabilité limitée existant et constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social se situe HSBC Chambers, Rodus Building, Road Reef Marina, PO Box 3093, Road Town, Tortola, VG1110, British Virgin Islands et immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1823879 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:



- I. Toutes les seize mille (16,000) parts sociales de la Société, représentées par (i) dix mille (10,000) parts sociales de classe A, (ii) mille sept cent soixante (1,760) parts sociales de classe B, (iii) cinq cent trente (530) parts sociales de classe C, (iv) cinq cent trente (530) parts sociales de classe E, (vi) cinq cent trente (530) parts sociales de classe E, (vi) cinq cent trente (530) parts sociales de classe F, (vii) cinq cent trente (530) parts sociales de classe G, (viii) cinq cent trente (530) parts sociales de classe H, (ix) cinq cent trente (530) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de une livre Sterling (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour reproduit ci-après;
 - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 3 des Statuts qui sera rédigé comme suit:

« Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est (i) la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations et (ii) l'acquisition de biens immobiliers ou d'un portefeuille de biens immobiliers, et toute participation y relative, localisés à Luxembourg ou à l'étranger, directement ou indirectement au travers de toute société ou entreprise, sous quelque forme que ce soit et la gestion, le développement et la vente de ces biens immobiliers et portefeuilles y relatifs.
- 3.2. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. La Société peut procéder, par voie d'investissement privés, actions, obligations et autres titres représentant de la dette ou du capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts et/ou l'émission de titres de dettes, à ses filiales, sociétés affiliées, ou à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social; et
 - 2. Divers.
 - III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier subséquemment l'article 3 des Statuts qui se lira comme suit:

« Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est (i) la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations et (ii) l'acquisition de biens immobiliers ou d'un portefeuille de biens immobiliers, et toute participation y relative, localisés à Luxembourg ou à l'étranger, directement ou indirectement au travers de toute société ou entreprise, sous quelque forme que ce soit et la gestion, le développement et la vente de ces biens immobiliers et portefeuilles y relatifs.
- 3.2. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. La Société peut procéder, par voie d'investissement privés, actions, obligations et autres titres représentant de la dette ou du capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts et/ou l'émission de titres de dettes, à ses filiales, sociétés affiliées, ou à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social».



Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont d'environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi le présent acte notarié est passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1 er décembre 2014. LAC/2014/56922. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015070914/187.

(150081095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

E.I.I., Européenne d'Investissements Immobiliers, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 23.044.

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE QUINZE AVRIL.

Par devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, en abrégé: E.I.I., avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B23044 (la «Société), constituée suivant acte reçu par Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juillet 1985, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n°250 du 2 septembre 1985.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont ensuite été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1331 du 30 mai 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe JASICA, employé privé, demeurant professionnellement à Howald.

qui désigne comme secrétaire Madame Vanessa TIMMERMANS, employée privée, demeurant professionnellement à Howald.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine BEERENS, employée privée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal.

Resteront pareillement annexées au présent procès-verbal les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

- II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les 25.000 (vingt-cinq mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 2 statuts de la société afin de fixer la durée de la société à illimitée et lui donner la teneur suivante:



- « Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.»
- 2. Suppression de la valeur nominale des actions de la Société.
- 3. Conversion du capital social de la Société de FRANCS SUISSES (CHF) en EUROS (EUR) selon le cours de change 1 CHF = 0,933397 EUR en vigueur le 2 mars 2015.
- 4. Augmentation du capital social de société à concurrence de EUR 650,75 pour le porter de son montant actuel de EUR 233.349,25, tel qu'établie suite à la conversion du capital social, au montant de EUR 234.000,00 sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des actions existantes, moyennant incorporation des bénéfices non distribués à concurrence de EUR 650,75.

Preuve de l'existence de ce montant est établie au moyen d'un bilan intérimaire de la société en date du 2 mars 2015, lequel bilan restera ci-annexé.

- 5. Décision d'adapter à la version française actuelle des statuts, une version anglaise, et de déclarer la version anglaise comme version prépondérante en cas de divergences entre les textes anglais et français.
- 6. Refonte complète des statuts (suivant projet en annexe), sans toucher néanmoins ni à la forme, ni à l'objet de la société, pour les adapter aux décisions sus mentionnées de l'ordre du jour et à toute modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de fixer la durée de la Société à illimitée et lui donner la teneur suivante:

« Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer de la valeur nominale des actions de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de FRANCS SUISSES (CHF) en EUROS (EUR) selon le cours de change 1 CHF = 0,933397 EUR en vigueur le 2 mars 2015.

L'assemblée générale décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de FRANCS SUISSES (CHF) en EUROS (EUR).

Après cette conversion, le capital social est fixé à EUR 233.349,25 (deux cent trente-trois mille trois cent quarante-neuf virgule vingt-cinq Euros) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions, sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de société à concurrence de EUR pour le porter de son montant actuel de EUR 233.349,25, tel qu'établi suite à la conversion dont question ci-avant, au montant de deux cent trente-huit quatre euros (EUR 234.000,-) sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des actions existantes, moyennant incorporation des bénéfices non distribués à concurrence de EUR 650,75.

Preuve de l'existence de ce montant est établie au moyen d'un bilan intérimaire de la société en date du 2 mars 2015, lequel bilan restera ci-annexé.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'adapter à la version française actuelle des statuts, une version anglaise, et de déclarer la version anglaise comme version prépondérante en cas de divergences entre les textes anglais et français.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts, selon le projet communiqué aux actionnaires au préalable, sans toucher néanmoins ni à la forme, ni à l'objet de la Société, pour les adapter aux décisions qui précèdent et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales, et de leur donner la teneur suivante:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

- **Art. 1.** There exists a joint stock company is herewith formed under the name of "EUROPEENNE D'INVESTISSE-MENTS IMMOBILIERS", in abbreviation: "E.I.I.".
 - Art. 2. The company is established for an unlimited period
 - **Art. 3.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.



Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

- **Art. 4.** The purpose of the company is the development and the management of all real estates it may acquire, as well as the renting and all non-commercial operations useful for the realization of this purpose.
- **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at two hundred thirty-four thousand euro (EUR 234,000.-) divided into 25,000 (twenty-five thousand) shares without designation of a nominal value.

The shares are and will be in registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

- **Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.
- **Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

- **Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board directors.
- **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.
 - Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of all directors.
- **Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.



Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Friday of the month of June at 3.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

- **Art. 16.** The board of directors or the auditor (s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.
 - **Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1 st and ends on December 31 st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor (s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Suit la version française du texte qui précède:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS IMMO-BILIERS», en abrégé: «E.I.I.».
 - Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- **Art. 4.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous éléments immobiliers qu'elle pourra acquérir, ainsi que leur mise en location et toutes opérations de caractère non commercial de quelque taure qu'elles soient pouvant être utiles à la réalisation de l'objet social.
- **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à deux cent trente-quatre mille euros (EUR 234.000,-) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale.



Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, téléfax ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
 - **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.
- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de tous les administrateurs.
- **Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.
 - **Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.



Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire (s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.700,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau de l'assemblée et aux mandataires comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. JASICA, V. TIMMERMANS, C. BEERENS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11820. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015070828/272.

(150080705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Ions Pharmaceutical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.446.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 194.956.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of the month of March,

before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Ions Pharmaceutical S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 194.956 and having a share capital of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) (the Company). The Company has been incorporated on February 17, 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the date of its incorporation.

There appeared,

Ionics Pharmaceutical S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,



Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 194.910 and having a share capital of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) (the Sole Shareholder or Ionics),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 25 March 2015.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million four hundred twenty-six thousand United States dollars (USD 1,426,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares with no par value, to one million four hundred forty-six thousand United States dollars (USD 1,446,000.-) by way of the issue of one million four hundred twenty-six thousand (1,426,000.-) shares with no par value as well as the same rights and obligations as the existing shares.
- 2. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item one (1) above by a contribution in kind.
- 3. Subsequent amendment to article six (6) of the Articles in order to reflect the changes adopted under item one (1) and item two (2) above.
- 4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes.
 - 5. Miscellaneous.
 - III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million four hundred twenty-six thousand United States dollars (USD 1,426,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares with no par value, to one million four hundred forty-six thousand United States dollars (USD 1,446,000.-) by way of the issue of one million four hundred twenty-six thousand (1,426,000.-) shares with no par value as well as the same rights and obligations as the existing shares.

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

There appeared:

Life Plus, LLC, a limited liability company having its registered office at 119 West Main Street, PO Box 303, Sterling, Kansas 67579, United States of America (Life Plus),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

pursuant to a proxy under private seal given on 25 March 2015.

Life Plus, represented as above mentioned, declares that it subscribes to one million four hundred twenty-six thousand (1,426,000) shares and fully pays up such new shares by a payment in kind consisting in the contribution of all the interest it holds with respect to the U.S patent registered under the registration number 8,039,025 entitled "Methods and Dosage for the Treatment of Human Cancers" (the Asset).

The above mentioned contribution of the Asset represents a value in an aggregate amount of at least one million four hundred twenty-six thousand United States dollars (USD 1,426,000.-) which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind consisting in the contribution of the Asset is evidenced to the undersigned notary inter alia by a certificate issued on March 25, 2015 by Life Plus and acknowledged and approved by the management of the Company.

It results from said certificate that, as of the date of such certificate that:

- Life Plus is the legal and beneficial/full property rights owner of the Asset (such including any rights related thereto) to be contributed to the Company;
 - Life Plus is solely entitled to the Asset and possesses the full power to dispose of the Asset;



- based on the attached fair market valuation report relating to the Asset dated March 24, 2015, the fair market value of the Asset to be contributed to the Company is valued to at least one million four hundred twenty-six thousand United States dollars (USD 1,426,000.-), and no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Asset to be contributed to the Company is freely transferable by Life Plus to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with notably any pledge, lien, usufruct, options or right of any kind limiting the transferability or reducing the value of the Asset; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Asset to be contributed to the Company have been or will be accomplished by Life Plus, immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Asset by Life Plus to the Company, in Luxembourg and any other jurisdiction as the case required and upon the contribution of the Asset by Life Plus to the Company, the Company will become the full property rights owner of the Asset.

Such certificate signed ne varietur by the proxyholder of Life Plus and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered with it.

The Sole Shareholder hereby expressly approves and agrees the subscription and payment as set out above.

The Sole Shareholder and Life Plus are hereinafter collectively referred to as the New Shareholders and have taken together the following resolutions unanimously:

Third Resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the New Shareholders resolve to amend the first (1 st) paragraph of article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

"Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at one million four hundred forty-six thousand United States Dollars (USD 1,446,000.-), represented by one million four hundred forty-six thousand (1,446,000) Shares with no par value."

Fourth Resolution:

The New Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his/her/their surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de mars,

par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Ions Pharmaceutical S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 194.956 et ayant un capital social de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) (la Société). La Société a été constituée le 17 février 2015 suivant un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution de la Société.

A comparu,

Ionics Pharmaceutical S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 194.910 et ayant un capital social de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 25.000,-) (l'Associé Unique ou Ionics),



ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 mars 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million quatre cent vingt-six mille dollars des Etats-Unis (USD 1.426.000,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sans valeur nominale, à un million quatre cent quarante-six mille dollars des Etats-Unis (USD 1.446.000,-) par l'émission d'un million quatre cent vingt-six mille (1.426.000) parts sociales sans valeur nominale et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.
- 2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social telle que décrite au point un (1) ci-dessus par un apport en nature.
- 3. Modification subséquente de l'article six (6) des Statuts afin de refléter les changements adoptés au point un (1) et au point deux (2) ci-dessus.
- 4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des changements indiqués ci-dessus.
 - 5. Divers.
 - III. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million quatre cent vingt-six mille dollars des Etats-Unis (USD 1.426.000,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sans valeur nominale, à un million quatre cent quarante-six mille dollars des Etats-Unis (USD 1.446.000,-) par l'émission d'un million quatre cent vingt-six mille (1.426.000) parts sociales sans valeur nominale et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

A comparu:

Life Plus LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) ayant son siège social au 119 West Main Street, PO Box 303, Sterling, Kansas 67579, Etats-Unis d'Amérique (Life Plus),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 mars 2015.

Life Plus, représentée tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire à un million quatre cent vingt-six mille (1.426.000) parts sociales et libère entièrement lesdites nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en l'apport de tous les intérêts qu'elle détient en relation avec le brevet américain portant le numéro d'enregistrement 8,039,025 intitulé «Méthodes et Dosages pour le Traitement des Cancers Humains» (l'Actif).

L'apport de l'Actif tel que mentionné ci-avant représente une valeur d'un montant total d'au moins un million quatre cent vingt-six mille dollars des Etats-Unis (USD 1.426.000,-) devant être entièrement alloué au compte capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature consistant en l'apport de l'Actif est documentée au notaire soussigné, entre autres, par un certificat émis à la date du 25 mars 2015 par Life Plus et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société.

Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- Life Plus est le propriétaire légal et le seul bénéficiaire des droits de propriété de l'Actif (en ce compris tous droits s'y rattachant) devant être apportés à la Société;
 - Life Plus est le seul ayant-droit de l'Actif et possède le pouvoir de disposer de l'Actif;



- sur base de l'étude d'évaluation en annexe relative à l'Actif datée du 24 mars 2015, la valeur marchande de l'Actif devant être apporté à la Société est évaluée à au moins un million quatre cent vingt-six mille dollars des Etats-Unis (USD 1.426.000,-), et aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;
- l'Actif devant être apporté à la Société est librement cessible par Life Plus à la Société et n'est sujet à aucune restriction ou grevé d'aucun nantissement ou gage, comme notamment tout gage, privilège, usufruit, options ou droit de tout espèce qui pourrait limiter la cession ou réduire la valeur de l'Actif; et
- toutes les formalités afin de céder la propriété légale de l'Actif devant être apporté à la Société ont été ou seront accomplies par Life Plus immédiatement dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de l'Actif de Life Plus à la Société, à Luxembourg et dans toute autre juridiction, le cas échéant, et immédiatement après l'apport de l'Actif par Life Plus à la Société, la Société deviendra le seul détenteur des droits de propriété de l'Actif.

Ce certificat, signé ne varietur par le mandataire de Life Plus et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé Unique, par la présente, approuve et accepte la souscription et la libération indiquées ci-dessus.

L'Associé Unique et Life Plus seront ci-après collectivement désignés comme les Nouveaux Associés et ont pris ensemble les décisions suivantes à l'unanimité:

Troisième Résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Nouveaux Associés décident de modifier le premier (1 er) paragraphe de l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications qui précèdent, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million quatre cent quarante-six mille dollars des Etats-Unis (USD 1.446.000,-), représenté par un million quatre cent quarante-six mille (1.446.000) Parts Sociales sans valeur nominale.»

Quatrième Résolution:

Les Nouveaux Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications cidessus et donnent pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des changements indiqués ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état civil et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 27 mars 2015. GAC/2015/2611. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 mai 2015.

Référence de publication: 2015070916/224.

(150080510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

CP Property, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8a, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 186.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015071515/10.

(150081355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.



Creative Quantum Glass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-7597 Reckange, 12, rue Hiel. R.C.S. Luxembourg B 177.099.

L'an deux mille quinze, le premier avril.

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La cession des 33 parts de CREATIVE QUANTUM GLASS que possède CONSULTRADE (cédant) à M. Thierry PACE (cessionnaire), domicilié 10, Rue du Château F-57140 Saulny est autorisée par les associés au prix de quatre mille quatre vingt douze Euros (4092€)

Dont acte, fait et passé à Reckange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont tous signé la présente minute.

Signature.

Référence de publication: 2015071516/16.

(150081440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Dasos FS Investment I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 196.646.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of April.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Dasos FS Partnership SCSp, a Luxembourg special limited partnership (société en commandité spéciale - S.C.Sp) incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in course of registration with the Luxembourg trade and companies registry,

here represented by Mr Victorien Hémery, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 27 April 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Dasos FS Investment I" (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning CONSTITUTION du 27 avril 2015 Me Edouard Delosch No 11.126 commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.
- 2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.
- 2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.



3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.
- 4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.
- 5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
 - 5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2 The shares of the Company are in registered form.
- 6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.
- 6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

- 7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.
 - 7.3 The shares are freely transferable among shareholders.
- 7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.
- 7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

- 8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
 - 8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.
- 8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.
- 8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending



on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

- 10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.
- 10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.
 - Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.
- **Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

- 13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.
- 13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".
- 13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

- 14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.
- 14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

- 15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.
- 15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.
- 15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

- 16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.
- 16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.
- 16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.



- 16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.
- 16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

- 17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.
- 17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.
- **Art. 18. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the sole signature of the chairman or by any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

- 19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.
- 19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.
 - 19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.
 - 19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

- 21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.
- 21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.
- 21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

- 22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.
- 22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.



G. Liquidation

Art. 23. Liquidation. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on thirty-first of December two thousand fifteen.
 - 2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Dasos FS Partnership SCSp, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
- (i) Mr. Olli Haltia, acting as chairman, manager, born on 13 January 1963, in Helsinky, Finland and having his professional address at Itämerentori 2, 00180, Helsinki, Finland;
- (ii) Mr. Sami Veijalainen, manager, born on 10 November 1972, in Jaala, Finland and having his professional address at Itämerentori 2, 00180, Helsinki, Finland; and
- (iii) Mr. Godfrey Abel, manager, born on 2 July 1960, in Brixworth, United Kingdom and having his professional address at 30 Rue de Crecy, L-1364, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour d'avril.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Dasos FS Partnership SCSp, une société en commandite spéciale constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'enregistrement auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par M. Victorien Hémery, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 avril 2015.



Ladite procuration, paraphées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 ^{er} . Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Dasos FS Investment I» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.
- 2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- 2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.
- 2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.
- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.
 - 5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6 Parts sociales

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.
- 6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.
- 6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.



- 7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.
 - 7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.
- 7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.
- 7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

- 8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.
- 8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.
- 8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.
- 8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.
- Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

- 10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.
- 10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- **Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.
- Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

- 13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.
- 13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».
- 13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

- 14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.
- 14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.



Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

- 15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.
- 15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.
- 15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.
- 16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.
- 16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.
- 16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.
- 16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.
- 16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.
- 16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

- 17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.
- 17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.
- Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la seule signature du président ou par deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

- 19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.
 - 19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.
 - 19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.



- 19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.
- 19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

- 21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.
- 21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.
- 21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

- 22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.
- 22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un décembre deux mille quinze.
 - 2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par Dasos FS Partnership SCSp, susmentionnée, pour un prix de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:



- 1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:
- (i) M. Olli Haltia, en qualité de président, gérant, né le 13 janvier 1963, à Helsinky, Finlande, et dont l'adresse professionnelle est à Itämerentori 2, 00180, Helsinki, Finlande;
- (ii) M. Sami Veijalainen, gérant, né le 10 novembre 1972, à Jaala, Finlande, et dont l'adresse professionnelle est à Itämerentori 2, 00180, Helsinki, Finlande; et
- (iii) M. Godfrey Abel, gérant, né le 2 juillet 1960, à Brixworth, Royaume-Uni, et dont l'adresse professionnelle est au 30 Rue de Crecy, L-1364, Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. HEMERY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 29 avril 2015, Relation: DAC/2015/6989, Recu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015070760/487.

(150081185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

SSCP Vision Parent S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 193.879.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of April,

Before us, Maître Marc LOESCH, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Frank STOLZ-PAGE, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, acting as the representative of the board of managers of SSCP Vision S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 193.851 (the "GP"), acting in its capacity as general partner and sole manager of SSCP Vision Parent S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 193.879 (the "Company"), incorporated by a notarial deed dated 8 December 2014, drawn up by Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 582, page 27923 dated 3 March 2015 and whose Articles have been amended for the last time on 26 January 2015 by a notarial deed drawn up by Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Francis KESSELER, aforementioned, not yet published in the Memorial,

duly authorised, via substitution, to that effect pursuant to the resolutions of the board of manages of the GP, in its capacity as general partner and sole manager of the Company (the "Board") dated 17 March 2015, a copy of which initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in said capacity, has required the undersigned notary to enact the following:

- 1. Pursuant to article 5.1 of the Articles, the subscribed share capital of the Company is twelve million euros (EUR 12,000,000.-), divided into the following classes of shares (each, a "Class of Shares"):
- (i) three thousand and one hundred (3,100) unlimited shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commandité", the "Unlimited Shares") held by the Unlimited Shareholder;
- (ii) two million three hundred and ninety-nine thousand three hundred and eighty (2,399,380) limited class A shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class A Shares") held by the Limited Shareholders;
- (iii) two million three hundred and ninety-nine thousand three hundred and eighty (2,399,380) limited class B shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class B Shares") held by the Limited Shareholders;



- (iv) two million three hundred and ninety-nine thousand three hundred and eighty (2,399,380) limited class C shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class C Shares") held by the Limited Shareholders;
- (v) two million three hundred and ninety-nine thousand three hundred and eighty (2,399,380) limited class D shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class D Shares") held by the Limited Shareholders; and
- (vi) two million three hundred and ninety-nine thousand three hundred and eighty (2,399,380) limited class E shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class E Shares") held by the Limited Shareholders.

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares are together referred to as the "Limited Shares".

- 2. Pursuant to articles 5.1.6 to 5.1.8 of the Articles, the GP, acting in its capacity as general partner and sole manager of the Company, may increase the Company's share capital within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years starting from the date of publication of the notarial deed of incorporation of the Company (i.e. 3 March 2015). Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without premium, as the GP, acting in its capacity as general partner and sole manager of the Company, shall determine.
- 3. By resolutions dated 17 March 2015 (the "Resolutions"), the Board has resolved to approve to increase the share capital of the Company by an amount of two million one hundred thousand euros (EUR 2,100,000.-) so as to raise it from its amount of twelve million euros (EUR 12,000,000.-) to fourteen million one hundred thousand euros (EUR 14,100,000.-) by creating and issuing four hundred and twenty thousand (420,000) new limited class A shares, four hundred and twenty thousand (420,000) new limited class C shares, four hundred and twenty thousand (420,000) new limited class D shares and four hundred and twenty thousand (420,000) new limited class E shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-) (the "Capital Increase" and the new shares issued pursuant to the Capital Increase shall hereafter be referred to as the "New Shares"), by cancelling the preferential subscription rights of the existing shareholders, pursuant to articles 5.1.6 to 5.1.8 of the Articles.
- 4. The New Shares have been subscribed and fully paid up by SSCP Vision Holdings S.C.A., SSCP Vision MEP Beteiligungsverwaltung GmbH, Mr. Christian Reichenberger and Mr. Frank Skowronek through contributions in cash, as indicated in the Resolutions. The justifying documents for the payment and subscription of the New Shares have been shown to the undersigned notary, who expressly acknowledges them.
- 5. As a consequence of the Capital Increase, with effect as of 19 March 2015, the share capital of the Company amounts to fourteen million one hundred thousand euros (EUR 14,100,000.-). Therefore article 5.1, first paragraph of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

"The subscribed share capital of the Company is fourteen million one hundred thousand euros (EUR 14,100,000.-), divided into the following classes of shares (each, a "Class of Shares"):

- (i) three thousand and one hundred (3,100) unlimited shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commandité", the "Unlimited Shares") held by the Unlimited Shareholder;
- (ii) two million eight hundred and nineteen thousand three hundred and eighty (2,819,380) limited class A shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class A Shares") held by the Limited Shareholders;
- (iii) two million eight hundred and nineteen thousand three hundred and eighty (2,819,380) limited class B shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class B Shares") held by the Limited Shareholders;
- (iv) two million eight hundred and nineteen thousand three hundred and eighty (2,819,380) limited class C shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class C Shares") held by the Limited Shareholders;
- (v) two million eight hundred and nineteen thousand three hundred and eighty (2,819,380) limited class D shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class D Shares") held by the Limited Shareholders; and
- (vi) two million eight hundred and nineteen thousand three hundred and eighty (2,819,380) limited class E shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class E Shares") held by the Limited Shareholders.

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares are together referred to as the "Limited Shares"."

6. Furthermore, consequently to the above mentioned Capital Increases within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in article 5.1.6 of the Articles has been decreased to two million nine hundred thousand euros (EUR 2,900,000.-) so that article 5.1.6 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

"The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is two million nine hundred thousand euros (EUR 2,900,000.-)."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at two thousand six hundred euros (EUR 2,600).



Whereof the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf avril,

Par devant Nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Frank STOLZ-PAGE, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de SSCP Vision S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.851 (le "GP"), agissant en sa qualité de commandité et gérant unique de SSCP Vision Parent S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.879 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte notarié du 8 décembre 2014 du Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 582, page 27923 daté du 3 mars 2015 et ont été modifiés pour la dernière fois le 26 janvier 2015 par un acte notarié du Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, prénommé, non encore publié au Mémorial,

dûment autorisé, par voie de substitution, à cet effet conformément aux résolutions du conseil de gérance du GP, en sa qualité de commandité et gérant unique de la Société (le "Conseil") du 17 mars 2015, une copie de laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant, agissant dans cette qualité, a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

- 1. Conformément à l'article 5.1 des Statuts, le capital social souscrit de la Société est fixé à douze millions d'euros (12.000.000,- EUR), représenté par les catégories d'actions suivantes (chacune, une "Catégorie d'Actions"):
- (i) trois mille cent (3.100) actions de commandité d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) (les "Actions de Commandité"), détenues par l'Actionnaire Commandité;
- (ii) deux millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt (2.399.380) actions de commanditaire de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie A"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;
- (iii) deux millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt (2.399.380) actions de commanditaire de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie B"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;
- (iv) deux millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt (2.399.380) actions de commanditaire de catégorie C d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie C"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;
- (v) deux millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt (2.399.380) actions de commanditaire de catégorie D d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie D"), détenues par les Actionnaires Commanditaire; et
- (vi) deux millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt (2.399.380) actions de commanditaire de catégorie E d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie E"), détenues par les Actionnaires Commanditaire.

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D et les Actions de Catégorie E sont ensemble désignées comme les "Actions de Commanditaire.

- 2. Conformément aux articles 5.1.6 jusqu'à 5.1.8 des Statuts, le GP agissant en sa qualité de commandité et gérant unique de la Société, peut augmenter le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé pendant une période de cinq (5) après la publication de l'acte notarié de constitution de la Société (i.e. 3 mars 2015). Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme d'actions avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le GP, agissant en sa qualité de commandité et gérant unique de la Société.
- 3. Par résolutions prises en date du 17 mars 2015 (les "Résolutions"), le Conseil a décidé d'approuver d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions cent mille euros (2.100.000,- EUR) afin de le porter de son montant de douze millions d'euros (12.000.000,- EUR) à quatorze millions cent mille euros (14.100.000,- EUR) par la création et l'émission de quatre cents vingt mille (420.000) nouvelles actions de commanditaire de catégorie A, quatre cents



vingt mille (420.000) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B, quatre cents vingt mille (420.000) nouvelles actions de commanditaire de catégorie C, quatre cents vingt mille (420.000) nouvelles actions de commanditaire de catégorie E ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (l'"Augmentation de Capital" et les nouvelles actions émises suite à cette Augmentation de Capital seront ci-après dénommées les "Nouvelles Actions"), en annulant les droits préférentiels de souscription des actionnaires actuels, conformément aux articles 5.1.6 jusqu'à 5.1.8 des Statuts.

- 4. Les Nouvelles Actions ont été souscrites et entièrement libérées par SSCP Vision Holdings S.C.A., SSCP Vision MEP Beteiligungsverwaltung GmbH, M. Christian Reichenberger et M. Frank Skowronek par des apports en numéraires, tel qu'indiqué dans les Résolutions. Les documents justificatifs des souscriptions et libérations des Nouvelles Actions ont été montrés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.
- 5. Suite à l'Augmentation de Capital, avec effet au 19 mars 2015, le capital social de la Société s'élève à quatorze millions cent mille euros (14.100.000,- EUR). Il s'ensuit que l'article 5.1, premier paragraphe des Statuts est modifié et doit être lu comme suit

"Le capital social souscrit est fixé à quatorze millions cent mille euros (14.100.000,- EUR) représenté par les catégories d'actions suivantes (chacune, une "Catégorie d'Actions"):

- (i) trois mille cent (3.100) actions de commandité d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) (les "Actions de Commandité"), détenues par l'Actionnaire Commandité;
- (ii) deux millions huit cent dix-neuf mille trois cent quatre-vingt (2.819.380) actions de commanditaire de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie A"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;
- (iii) deux millions huit cent dix-neuf mille trois cent quatre-vingt (2.819.380) actions de commanditaire de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie B"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;
- (iv) deux millions huit cent dix-neuf mille trois cent quatre-vingt (2.819.380) actions de commanditaire de catégorie C d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie C"), détenues par les Actionnaires Commanditaire:
- (v) deux millions huit cent dix-neuf mille trois cent quatre-vingt (2.819.380) actions de commanditaire de catégorie D d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie D"), détenues par les Actionnaires Commanditaire; et
- (vi) deux millions huit cent dix-neuf mille trois cent quatre-vingt (2.819.380) actions de commanditaire de catégorie E d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie E"), détenues par les Actionnaires Commanditaire.

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D et les Actions de Catégorie E sont ensemble désignées comme les "Actions de Commanditaire."

6. De plus, en conséquence des Augmentations de Capital intervenues dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure dans l'article 5.1.6 des Statuts a été réduit à deux millions neuf cents mille euros (2.900.000,- EUR), de sorte que l'article 5.1.6 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

"La Société a un capital social non émis et non souscrit mais autorisé (le "Capital Autorisé") de deux millions neuf cents mille euros (2.900.000,- EUR)."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de deux mille six cents euros (EUR 2.600).

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 avril 2015. GAC/2015/3407. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071255/207.

(150080928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.



Black Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 196.634.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of May,

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. Montagu IV L.P., a limited partnership existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 2, More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom and registered with the Companies House London under number LP014211.

here represented by Mr Michael Jonas, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 1 st May 2015,

2. Montagu IV (B) L.P., a limited partnership existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 2, More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom and registered with the Companies House London under number LP014213,

here represented by Mr Michael Jonas, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 1 st May 2015,

3. Montagu IV (Non-US) L.P., a limited partnership existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 2, More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom and registered with the Companies House London under number LP014367.

here represented by Mr Michael Jonas, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 1 st May 2015, and

4. Montagu IV (US) L.P., a limited partnership existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 2, More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom and registered with the Companies House London under number LP014212.

here represented by Mr Michael Jonas, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 1 st May 2015.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Black Holdco S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.
- 2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.
- 2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- 3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.
- 4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.
- 5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
 - 5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2 The shares of the Company are in registered form.
- 6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.
- 6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

- 7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.
 - 7.3 The shares are freely transferable among shareholders.
- 7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.
- 7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

- 8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.
 - 8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.
- 8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.
- 8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.
- **Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.



Art. 10. Quorum and vote.

- 10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.
- 10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.
- 10.3 Any shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication.
- 10.4 Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.
 - Art.11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.
- **Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

- 13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.
- 13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".
- 13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

- 14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the board of managers as class A manager (the "Class A Managers") or class B manager (the "Class B Managers").
- 14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

- 15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.
- 15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

- 16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.
- 16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.
- 16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.



- 17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.
- 17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.
- 17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.
- 17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.
- 17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

- 18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.
- 18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties.

- 19.1 The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two (2) managers.
- 19.2 However, if the shareholders have qualified the managers as Class A Managers or as Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.
- 19.3 The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature or any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such special power.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

- 20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.
- 20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.
 - 20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.
 - 20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first (1 st) of January of each year and shall end on the thirty-first (31 st) of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.



- 22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.
- 22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.
 - 22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

- 23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.
- 23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

- 24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.
- 24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

- 1 The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
- 2 Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twenty-five thousand (25,000) shares issued have been subscribed as follows:

- 1. Montagu IV L.P., aforementioned, represented as stated above, subscribed for twenty-one thousand seven hundred thirty-four (21,734) shares for the amount of twenty-one thousand seven hundred thirty-four Euro (EUR 21,734) entirely allocated to the share capital;
- 2. Montagu IV (B) L.P., aforementioned, represented as stated above, subscribed for one thousand nine hundred sixty-two (1,962) shares for the amount of one thousand nine hundred sixty-two Euro (EUR 1,962) entirely allocated to the share capital;
- 3. Montagu IV (Non-US) L.P., aforementioned, represented as stated above, subscribed for eight hundred thirty-three (833) shares for the amount of eight hundred thirty-three Euro (EUR 833) entirely allocated to the share capital; and
- 4. Montagu IV (US) L.P., aforementioned, represented as stated above, subscribed for four hundred seventy-one (471) shares for the amount of four hundred seventy-one Euro (EUR 471) entirely allocated to the share capital.

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400).



Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
 - 2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited duration:
- (i) Mr. Graham Hislop, born in Edinburgh, Scotland, on 11 September 1962, with professional address at 2 More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom, as class A manager;
- (ii) Mrs. Chantal Mathu, born in Aye, Belgium, on 8 May 1968, with professional address at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager;
- (iii) Mrs. Delphine Bircker, born in La Fère, France, on 30 May 1981, with professional address at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified in the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholders of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholders and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de mai,

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg

ONT COMPARU:

1. Montagu IV L.P., un limited partnership existant selon les lois du Royaume-Unis, ayant son siège social au 2, More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Unis et immatriculé auprès du Companies House London sous le numéro LP014211,

dûment représentée par Monsieur Michael Jonas, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 1 er mai 2015,

2. Montagu IV (B) L.P., un limited partnership existant selon les lois du Royaume-Unis, ayant son siège social au 2, More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Unis et immatriculé auprès du Companies House London sous le numéro LP014213,

dûment représentée par Monsieur Michael Jonas, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 1 er mai 2015,

3. Montagu IV (Non-US) L.P., un limited partnership existant selon les lois du Royaume-Unis, ayant son siège social au 2, More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Unis et immatriculé auprès du Companies House London sous le numéro LP014367,

dûment représentée par Monsieur Michael Jonas, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 1 er mai 2015, et

4. Montagu IV (US) L.P., un limited partnership existant selon les lois du Royaume-Unis, ayant son siège social au 2, More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Unis et immatriculé auprès du Companies House London sous le numéro LP014212,

dûment représentée par Monsieur Michael Jonas, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 1 er mai 2015.

Les dites procurations, paraphées ne varietur par les mandataires des comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er . Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Black Holdco S.à r.l.» (ciaprès la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière,



de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

- 2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- 2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.
- 2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.
- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.
 - 5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.
- 6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.
- 6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

- 7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.
- 7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.
 - 7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.
- 7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.



C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

- 8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.
- 8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.
- 8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.
- 8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.
- Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

- 10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.
- 10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.
- 10.3 Tout associé pourra prendre part aux assemblées des associés en désignant par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une autre personne comme son mandataire.
- 10.4 Les associés prenant part à une assemblée par visioconférence ou tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour le calcul des quorums et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à la réunion.
- Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.
- Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

- 13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.
- 13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».
- 13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

- 14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. L'assemblée générale des associés pourra décider de qualifier les membres désignés du conseil de gérance comme gérant de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou gérant de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).
- 14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.



Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

- 15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.
- 15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

- 16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.
- 16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.
- 16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.
- 17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.
- 17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.
- 17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.
- 17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.
- 17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.
- 17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

- 18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.
- 18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers.

19.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux (2) gérants.



- 19.2 Toutefois, si les associés ont qualifié les gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.
- 19.3 La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

- 20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.
 - 20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.
 - 20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.
- 20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.
- 20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1 er) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

- 22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.
- 22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.
- 22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.
- 22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

- 23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.
- 23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

- 24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.
- 24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.



Dispositions transitoires

- 1 Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2 Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- 1. Montagu IV L.P. susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, a souscrit à vingt-et-un mille sept cent trentequatre (21.734) parts sociales pour un montant de vingt-et-un mille sept cent trente-quatre Euros (EUR 21.734) entièrement affecté au capital social;
- 2. Montagu IV (B) L.P., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, a souscrit à mille neuf cent soixante-deux (1.962) parts sociales pour un montant de mille neuf cent soixante-deux Euros (EUR 1.962) entièrement affecté au capital social;
- 3. Montagu IV (Non-US) L.P., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, a souscrit à huit cent trente-trois (833) parts sociales pour un montant de huit cent trente-trois Euros (EUR 833) entièrement affecté au capital social; et
- 4. Montagu IV (US) L.P., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, a souscrit à quatre cent soixante-et-onze (471) parts sociales pour un montant de quatre cent soixante-et-onze Euros (EUR 471) entièrement affecté au capital social.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de vingt-cing mille Euros (EUR 25.000) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncés aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

- 1 L'adresse du siège social de la Société est établie au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2 Les personnes suivantes sont nommées pour une durée illimitée:
- (i) M. Graham Hislop, né à Edinburgh, Ecosse, le 11 septembre 1962, résidant professionnellement au 2 More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Unis, en tant que gérant de catégorie A;
- (ii) Mme Chantal Mathu, née à Aye, Belgique, le 8 mai 1968, résidant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B;
- (iii) Mme Delphine Bircker, née à La Fère, France, le 30 mai 1981, résidant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande du mandataire des comparantes, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 5 mai 2015. GAC/2015/3860. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015070648/584.

(150080969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck